

Ampoules basse consommation : Lumière toxique

Par Annie Lobé, journaliste scientifique.

Mis à jour le 10 septembre 2009.

Plusieurs dizaines d'internautes m'ont envoyé des questions et/ou des commentaires après avoir visionné la vidéo sur les ampoules basse consommation, qui a suscité tellement d'intérêt qu'elle a été "buzzée" sur Internet. Réponses et révélations issues de la poursuite des investigations.

Elles émettent des ultraviolets

Sensibilité à la lumière. Tel est le titre, presque poétique, d'un rapport publié en anglais, en septembre 2008, par le Comité scientifique sur les risques sanitaires émergents auprès de la Commission Européenne (SCENIHR). Ce rapport contient pourtant une véritable bombe. Il révèle que les lampes basse consommation émettent des ultraviolets.

Or, chacun sait que les ultraviolets (UV) non seulement accélèrent le vieillissement de la peau mais également provoquent des cancers cutanés.

Saisie en 2004, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail leur a consacré un rapport très explicite, *Rayonnements ultraviolets et santé*, en ligne sur le site www.santepublique-editions.fr.

L'agence y affirme : "Les lampes basse consommation dites à lumière naturelle (...) sont manifestement des émetteurs d'UV artificiels non conformes à la réglementation française (...). Le risque est que les personnes qui les utilisent soient exposées de manière permanente (...) notamment en milieu professionnel puisque les promoteurs les recommandent dans les bureaux, les magasins et même les écoles"¹.

Cette dénonciation officielle s'applique désormais à l'ensemble des lampes basse consommation, puisqu'il est aujourd'hui établi qu'elles émettent des UV.

Le Gomorra² des ampoules basse consommation

La présence de mercure dans ces produits les a fait classer en avril 2002 parmi les déchets dangereux à collecter séparément³. Dans quelles conditions, et surtout avec quelle destination ?

Le 1^{er} juin 2005, le *Canard Enchaîné* révélait le scandale des scandales :

"Dans les environs de Sarreguemines (Moselle), la société Argor, censée retraiter ces lampes à vapeur de mercure, en a stocké près de 250 000 avant de faire faillite voilà quelques mois. Selon un témoin, 20 % de ces ampoules abandonnées étaient cassées. Bilan : 750 grammes de mercure répandus sur les sols et dispersés dans l'atmosphère du bâtiment.